

Intervention Ademat-h : inauguration expo 26 mai 2026 - Fougerolles

80 ans de la loi du 22 mai 1946 généralisant la Sécurité Sociale

Le 22 mai 1946, Ambroise Croizat, devant l'assemblée constituante, présente la loi de généralisation de la Sécurité sociale, qui sera votée à l'unanimité. À plus d'un titre, les travailleurs (es) lui sont redevables. Ses réalisations sont multiples, même s'il n'a été ministre que deux ans.

Cette loi de généralisation nous pousse à aller plus loin tout en préservant l'acquis. Aujourd'hui, la campagne menée par le gouvernement et organisée dans les médias vise à développer l'idée selon laquelle les dépenses prises en charge de façon solidaire par la Sécurité sociale sont financièrement insupportables et seraient la cause de la dette. La baisse des dépenses publiques y est défendue comme un principe indiscutable et le manque de recettes justifié par la soi-disant nécessaire baisse des « charges » et des impôts. Nous n'aurions plus les moyens d'assurer une vie digne à chacune et chacun dans la 6ème puissance économique mondiale.

Écrivons collectivement une nouvelle page d'histoire de la Sécurité Sociale en agissant pour son caractère toujours plus universel et solidaire !

NE LÂCHONS RIEN !

En tant qu'association d'utilisateurs, avec la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité, Ademat-h demande entre autres :

- l'élargissement des remboursements, par la Sécurité sociale, des soins prescrits, nous mettons en perspective d'aller vers le remboursement à 100% pour tous, pour en finir avec les restes à charge de plus en plus importants pour les malades. Ce qui est profondément injuste

La fin de la distorsion de concurrence entre public et privé en matière de rémunération et de condition de travail pour les praticiens hospitaliers, ce qui nuit profondément à l'hôpital public.

La ministre Rist annonce 6 milliards d'investissements sur 10 ans pour les hôpitaux. Cela représente 302 000 € par an pour les 1330 hôpitaux publics, et les 657 privés non lucratifs en espérant que cela ne concerne pas les 978 établissements du privé lucratif. C'est dérisoire.

Il est donc nécessaire de trouver de nouvelles recettes à la Sécurité Sociale. Pour cela, nous appelons de nos vœux le mouvement social à s'unir autour de cet objectif notamment à l'occasion du PLFSS 2027 qui sera voté à l'automne.

Enfin Ademat-h engage les réflexions et l'action pour que le CH de Remiremont devienne l'hôpital complet interdépartemental et inter-région de la montagne sud vosgienne, en s'appuyant sur les « lois montagnes »

Jean Pierrel